

COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
DALKIA CENTRE-OUEST

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 27 MARS 2020
en VISIO CONFÉRENCE N° 3

Direction	P. GORGE, Président V. AMIANT, Adjointe DRH B. MORAS, Directeur Régional N. MONIER, Responsable sécurité J.-L. ROLANT, Président CSSCT	Présent Présente Présent Présent Présent
Membres	M. ZOUAOU (CFDT) B. PRIEUR (CFDT) D. SIMONNEAU (CFDT) R. MALLARD (CFDT) F. ELISAS (CFDT) J. TANGUY (CFDT) P. DRZEWECKI (CFE-CGC) A. MAUBLANC (CFE-CGC) M. RAPHALEN (CFE-CGC) S. A. BREUIL (CFE-CGC) H. PERDRIAUD (UNSA) V. LE PENNUEN (UNSA) Y. LE ROUSSEAU (UNSA)	Présent Présente Présent Présent Présent Présent Présente Présent Présent Absente remplacée par A. GENEVOIS Présent Présente Présent
Représentants Syndicaux	V. BRAYERE (CFDT) C. MARCHAND (CFE-CGC) A. BRENIER (UNSA)	Présente Présent Présent

13 Votants

Début de séance 9 h.

1) Approbation des PV de la réunion du 28 février 2020

Après modifications

⇒ Vote pour le PV de réunion : 13 favorables.

2) Situation de l'emploi, Centre par Centre : effectif CDI, CDD, intérim et poste à pourvoir

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

- Valérie AMIANT : **Au 29 février 2020**, nous étions **897 salariés** sur la région Centre-Ouest

<u>CENTRE OPÉRATIONNEL LOIRE ATLANTIQUE – DLA</u> : 102	Constant
<u>CENTRE OPERATIONNEL COTES ARMOR - ILLE & VILAINE – DZISZ</u> : 72 - 1 Démission CDI AM.	- 1 personne
<u>CENTRE OPERATIONNEL VENDEE - MAINE ET LOIRE – DZIVK</u> : 86 - 2 Démissions CDI AM Nature des CDD : 2 pour surcroît.	- 2 personnes
<u>CENTRE OPERATIONNEL FINISTERE - MORBIHAN – DZIVS</u> : 60 + 1 CDI AM Nature des CDD : 2 pour Surcroît.	+ 1 personne
<u>CENTRE OPERATIONNEL LOIRET – DVA</u> : 119 + 1 CDI AM - 5 Démissions CDI AM - 1 Départ à la retraite	- 5 personnes

Nature des CDD : 2 pour Surcroît.

COGENERATIONS – BIOMASSE – DZJTE : 43 - 1 personne
- 1 Fin de CDD AM
2 Passages en CDI
Nature des CDD : 1 pour Remplacement.

CENTRE OPERATIONNEL INDRE - CHER – DZIWI : 43 + 1 personne
+ 1 CDI Cadre
Nature des CDD : 1 pour Surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL INDRE ET LOIRE – LOIR ET CHER - DTJ : 89 - 1 personne
- 1 Démission CDI AM.

CENTRE OPERATIONNEL SARTHE MAYENNE - DZIPH : 63 Constant

NOUVELLES ACTIVITES - DZJHZ : 25 Constant

DIRECTION REGIONALE - TOURS - DLS : 195 + 2 personnes
+ 1 CDI Cadre
+ 1 Mutation d'IDF
Nature des CDD : 2 pour Surcroît.

2.2 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim

- *V. AMIANT* : 7 personnes en intérim sur le mois de février 3 pour remplacement et 4 pour surcroît.

INTÉRIM - Éléments FÉVRIER 2020

DLA - LOIRE ATLANTIQUE
DLGB 1 surcroît DLGHD 1 surcroît DLGBS 1 remplacement
DTJ - UE 37 - 41
DLHA 1 surcroît DLHES 1 remplacement
DZISZ - CÔTES ARMOR - ILLE & VILAINE
DLGLU 1 Remplacement
DZIVK - VENDÉE - MAINE ET LOIRE
Néant
DZIVS - FINISTÈRE - MORBIHAN
Néant
DVA - LOIRET
DREQ1 Surcroît
DZIPH - SARTHE - MAYENNE
Néant
DZIWA - EURE ET LOIR
Néant
DZIWI - INDRE - CHER
Néant
DZJHZ - NOUVELLES ACTIVITÉS
Néant
DLS - DIRECTION RÉGIONALE
Néant

2.3 – Point sur les postes à pourvoir, centre par centre

POSTES OUVERTS AU 29/02/2019			
PAP / POURVU	CENTRE	POSTE	TOTAL
PAP	COA : LOIRE ATLANTIQUE	Technicien d'exploitation	1
			1
		Frigoriste	1
	COF : SARTHE MAYENNE	Technicien de maintenance	1
		Technicien d'exploitation	1
			1
			1
		Responsable de site	1
		Responsable service travaux	1
		Animateur Eco Efficacité	1
	COC : INDRE-ET-LOIRE - LOIR-ET-CHER	Technicien d'exploitation	1
			1
		REX	1
		Technicien travaux	1
	COO : COGENERATIONS BIOMASSE	Chef de quart	1
			1
		Technicien de quart	1
	COG : CÔTE ARMOR – ILLE ET VILAINE	Technicien d'exploitation	1
			1
			1
			1
	COH : VENDÉE – MAINE ET LOIRE	Technicien de maintenance	1
		Technicien d'exploitation	1
	COI : FINISTÈRE - MORBIHAN	Technicien de maintenance	1
		Technicien d'exploitation	1
			1
			1
	COD : LOIRET - EURE ET LOIR	Chef de Quart	1
			1
		Technicien de maintenance	1
1			
1			
Technicien d'exploitation		1	
		1	
		1	
Technicien de maintenance		1	
Responsable travaux	1		
Planificateur	1		
COK : INDRE - CHER	REX	1	
COS : DIRECTION ET SUPPORT UO	Ingénieur Études	1	
	Responsable d'agence One	1	
COX : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLE REGION	Auditeur analyste	1	
	TOTAL		41

- H. PERDRIAUD : Comment comptez-vous recruter en période de confinement ? On recrute malgré le chômage partiel ?
- *Le Président : Nous devons demeurer en veille sur le marché du travail, et nous préparer au redémarrage de l'activité, même si nous ignorons quand il se produira. L'identification et l'approche de nouveaux candidats restent donc une activité essentielle.*

3) Information concernant le COVID 19 et réponses aux questions en annexe

- J.L. ROLANT (*voir présentation ci-jointe*) :

Bruno MORAS s'est adressé, par un certain nombre de communications, à l'ensemble des salariés de la région (le 3, 10, 13 et 25) et de la même manière Sylvie JEHANNO a écrit aux salariés par différents canaux, le dernier message étant un message vidéo du 24 mars, qui est disponible sur D&YOU.

L'ensemble des documents relatifs au sujet fait l'objet d'une mise à disposition sur la D&YOU et d'une rubrique sur le Covid-19 documenté par des fiches.

Avec ce dispositif, on estime que l'ensemble des salariés est tenu au courant de l'évolution de la situation.

Nous sommes aujourd'hui au niveau 3.3 de notre PCA (plan de continuation d'activité).

En ce qui concerne les activités fonctionnelles et supports, on maintient les activités fonctions supports jugées essentielles et nécessaires au maintien des activités opérationnelles, il y a des solutions de télétravail (la paie, la facturation, la compta) qui doivent continuer car l'entreprise ne s'arrête pas. L'ensemble de ces équipes est mobilisé en télétravail.

Au niveau des cellules commerce, on travaille en télétravail et la mobilisation elle est autour de la relation de nos clients qui ont besoin de nous.

Quelques exceptions de présence sur les sites liées à des actes administratifs. Ce qui est maintenu en présence physique se fait de manière tournante, extrêmement réduite et sur les besoins essentiels d'activité de l'entreprise.

Les activités d'exploitation : Il y a une logique d'activités des sites critiques et d'activités essentielles.

En intensité 3, on se met en situation d'assurer uniquement les activités considérées comme essentielles sur des sites dits critiques.

Sur tous les sites qui ne sont pas critiques, on réduit notre activité au minimum et le minimum, c'est l'intervention en dépannage pour assurer la mise en sécurité des personnes et des biens.

Nous n'avons, dans l'entreprise, aucun cas avéré de Covid-19, nous n'avons que des cas suspectés.

Nous avons également pensé, tout début mars, dans le cadre du 3.3, quelles étaient les effectifs minimums à assurer pour continuer à garantir nos activités essentielles et l'identification des personnes qui devaient être en indisponibilité aux gardes d'enfants.

- H. PERDRIAUD : Avec quel produit désinfectent-ils leur poste de travail ?
- J.L. ROLANT : On a mis à disposition des lingettes désinfectantes. Ils ont un kit de nettoyage de leur poste.
- *Le Président : Pour ce qui est des bureaux, la quasi-totalité du personnel est désormais en télétravail. Les salariés concernés sont partis avec leur micro. Il n'y a donc pas de mesure collective en matière de désinfection de ces matériels. Chacun peut depuis chez lui utiliser une lingette ou prendre de l'alcool sur un chiffon doux et nettoyer souris et clavier en évitant de ne pas les imbiber.*
- J.L. ROLANT : Les sites niveau 1, dans le classement de l'ARS, où nous intervenons, ce sont les CHU de Rennes, Angers, Brest et Orléans.
Le CHU de Tours est de niveau 1, mais nous n'y intervenons pas.
Chartres n'est pas un niveau 1.
On a demandé à chaque établissement de nous dire de quel niveau il était.
- B. PRIEUR : Est-ce qu'on a des soucis d'approvisionnement en biomasse ou en pièces détachées pour tous ces sites critiques et est-ce qu'on a recensé un stock minimum de pièces détachées, de filtres, etc. qui peuvent servir sur ces sites en sachant que beaucoup de nos fournisseurs sont fermés actuellement.
- J.L. ROLANT : Sur la biomasse, pas de problème à ce stade. Quant aux fournisseurs, pour la plupart, la logistique continue à fonctionner et on n'a pas de problème en tant que stock ou livraison.
- B. MORAS : Pour les 4 semaines à venir à minima, il n'y a pas de problème d'approvisionnement biomasse.

- A. GENEVOIS: Au sujet des activités essentielles, aujourd'hui il y a effectivement des endroits où ce n'est pas géré partout de la même façon. Au niveau de la partie habitat, ce sont des sites qui sont un peu sensibles, notamment si toutefois il y a des interventions dans les appartements. On a bien compris qu'il fallait à minima un service pour que les gens puissent avoir de l'eau chaude et puis du chauffage. Cependant, est ce que le fait qu'il résulte d'un accord entre un commercial et un client sur le fait de monter la courbe de température d'un degré sur un certain nombre de logements est considéré comme activité essentielle ?
- J.L. ROLANT : De fait, si on doit privilégier, ce n'est pas là qu'on va aller en premier. Si monter d'un degré c'est aussi assurer du confort pour des gens qui sont en confinement et que par ailleurs, compte tenu de la réduction d'activité, cette intervention de monter d'un degré, elle n'est pas dangereuse, et s'il s'agit d'aller dans une chaufferie, on voit personne, il n'y a pas de risque particulier pour le technicien.
Non, ce n'est pas une activité essentielle, maintenant, tant qu'on peut assurer ce service là, dans ce cadre là et en sécurité.
- M. ZOUAOUI : Des dispositions sont prises, en effet, dans ce sens car pendant cette période, monter les consignes d'ambiances d'un degré dans les logements limiteraient aussi les appels dits "de confort" et sans caractère d'urgence.
- A. GENEVOIS: Ça nécessite parfois de rentrer dans des immeubles. Il y a des chaufferies qui se situent sur les terrasses, il faut monter dans les étages, prendre l'ascenseur et avec le risque de côtoyer des habitants.
- F. ELISAS : Avez-vous prévu un suivi régulier avec les techniciens confinés pour éviter les risques psychologiques?
- J.L. ROLANT : Non, mais nous avons demandé aux managers de garder le contact avec les équipes via les moyens : téléphone, visio.

4) Information sur le projet de dispositif simplifié de mise en activité partielle

- *Le Président : Le CSE central a été consulté sur un projet visant à mettre en place un dispositif d'activité partielle des salariés, c'est-à-dire des salariés qui n'auront plus d'activité durant cette période d'activité partielle. Nous avons contribué, comme les autres régions, à identifier le nombre de salariés potentiellement éligibles à ce dispositif. Nous devrions globalement être un peu en dessous de 20 % de l'effectif total de la région, filiales comprises. A titre indicatif, ces chiffres demeurant évolutifs, nous avons identifié à date :*

*Sur le 18-36 : 10 techniciens en activité partielle et 5 pour les fonctions supports
 Sur le 72-53 : 9 techniciens en activité partielle et 4 pour les fonctions supports
 Sur le 49-85 : 17 techniciens en activité partielle et 1 pour la fonction support
 Sur le 44 : 24 techniciens en activité partielle et 2 pour les fonctions supports
 Sur le 28/45 : 12 techniciens en activité partielle et 2 pour les fonctions supports
 Sur le 22-35 : 12 techniciens en activité partielle
 Sur le 29-56 : 7 techniciens en activité partielle et 2 pour les fonctions supports
 Sur le 37/41 : 7 techniciens en activité partielle et 3 pour les fonctions supports
 Sur l'ESID : 2 techniciens en activité partielle
 Sur les CRE : Aucun n'est concerné par l'activité partielle, tous les postes sont maintenus.*

On devrait se situer autour de 125 à 150 personnes pour Dalkia.

Je voudrais revenir sur le mécanisme lui-même qui a été présenté en CSE central, certains d'entre vous m'ayant alerté sur le fait que cela n'était probablement pas très clair pour chacun.

Je précise que des supports pour faciliter l'appropriation et la communication autour de ce dispositif sont en cours de préparation et seront très prochainement diffusés auprès du management. Il est en effet essentiel que le management joue pleinement son rôle dans ce domaine. Nous vous diffuserons les listes des salariés concernés, mais c'est au management de les informer et de leur expliquer.

Comment fonctionne ce mécanisme. Nous aurons globalement 3 catégories de personnels :

- *Les personnels qui continuent leur activité sur sites pendant toute la durée de la crise en appliquant les gestes barrière et en s'équipant des EPI nécessaires à leur activité évidemment.*
- *Les salariés qui aujourd'hui, soit sont en temps de travail à distance (télétravail), soit sont mis en réserve pour pouvoir intervenir dans le cadre de l'astreinte.*

- *Les salariés qui n'ont plus d'activité opérationnelle pour lesquels on ne peut plus maintenir leur activité compte tenu de la fermeture de site, de la baisse de charge, etc. pour lesquels un mécanisme d'activité partielle a été présenté et va être mis en œuvre.*

Ces mesures d'activité partielles permettent de servir 70 % de la rémunération brute de base à nos collaborateurs. L'employeur s'est engagé à compléter le dispositif présenté par l'État, pour permettre de servir aux collaborateurs qui seront concernés par l'activité partielle, qu'ils bénéficient d'un salaire égal à 100 % de leur rémunération brute de base.

C'est une mesure très importante, car je rappelle que l'entreprise a payé l'ensemble des salaires et charges de mars, y compris pour les salariés qui étaient déjà privés d'activité.

Nous solliciterons la mise en place de ce dispositif d'activité partielle auprès des Direccte avec effet au 1^{er} avril 2020.

En contrepartie de l'engagement pris par la direction de compléter la rémunération brute de base des salariés concernés, il est demandé aux salariés placés en activité partielle de poser au minimum 7 jours de repos continus, avant le démarrage de cette période. A prendre sur leurs jours de RTT, de récupération d'heures ou le compte épargne temps.

C'est 7 jours de repos continu minimum. En conséquence s'ils souhaitent poser des jours de repos supplémentaires, ou s'ils en avaient déjà posé après le 1^{er} avril, ceux-ci seront accolés aux 7 jours de repos évoqués ci-dessus, et décaleront d'autant la bascule en activité partielle. Dès lors que ces salariés seront en activité partielle, leur contrat de travail sera suspendu.

Pour les personnes en travail à distance ou qui seront conservées dans l'organisation du travail pour faire face à l'astreinte, leurs conditions de paiement resteront globalement inchangées. Il leur a cependant été demandé de faire preuve de solidarité vis à vis de leurs collègues qui passeront en activité partielle et de poser également au moins 5 jours de repos, continus ou pas, d'ici fin juin, à prendre sur leur RTT, leur récupération d'heures ou compte épargne temps. De la même manière, s'il y a un accord sur les congés, ils auront aussi la possibilité de prendre dans leur compteur de congés.

Notre objectif, à travers ces différentes mesures, c'est bien entendu de maintenir l'emploi, et de préserver notre vivier de compétences. Lorsque le temps sera venu de reprendre nos activités, nous aurons besoin de toutes nos ressources, dussions nous retarder ou réduire les temps de repos. Donc, après le confinement, tous les salariés ne pourront pas partir en congés en même temps. C'est aussi la volonté de maintenir dans toute la mesure du possible le pouvoir d'achat des salariés privés d'activité malgré eux.

- M. ZOUAOUI Pour ceux qui n'ont plus de jours, ni RTT ni heures de récupération ni sur leurs CET, comment vont-ils procéder ?
- *Le Président : Je pense que vous évoquerez cette situation lors de la négociation sur les congés. Cette question pour l'heure n'est pas arbitrée.*
- M. ZOUAOUI : Des roulements ou alternances de salariés sont-ils possible ?
- *Le Président : Clairement non. Les salariés qui basculeront en activité partielle ne pourront pas alterner des cycles de travail et d'activité partielle. Ou ils sont en activité partielle et leur contrat de travail est suspendu, ou ils sont en activité ou en travail à distance.*
- H. PERDRIAUD : Qu'en est-il des personnes qui ont déjà posé des congés ? Seront-ils déplacés ?
- *Le Président : Les congés et plus généralement les jours de repos qui ont été posés doivent être pris à date. C'est une décision qui a été actée sur l'ensemble du groupe EDF. Le seul cas où des jours de repos posés seront déplacés concerne les salariés éligibles à l'activité partielle. Les jours posés seront pris, mais accolés aux 7 jours de repos à poser avant bascule en activité partielle. Ex : je suis un salarié qui va basculer en activité partielle au 1^{er} avril, je dois poser 7 jours de repos continus. J'ai posé 5 jours de congés pour la fin avril. Je prendrai 7+5 jours de repos avant bascule en activité partielle.*
- M. ZOUAOUI : Est-ce qu'il y aura une information pour bien expliquer, avec des exemples chiffrés et des cas concrets pour rassurer et informer ceux qui intégreront l'activité partielle ?
- *Le Président : Un kit de communication est en cours de préparation. Il devrait être disponible dans le courant de la semaine prochaine.*

- A. GENEVOIS: Les 5 jours de congé sont à prendre avant la fin juin ? Ce n'est pas uniquement pendant la période de confinement ?
- *Le Président : Non, parce que la fin de période de confinement, on ne la connaît pas. En toute logique, pour ceux qui vont basculer dans l'activité partielle, les jours de repos seront nécessairement posés en avril puisqu'ils sont à poser avant bascule en activité partielle. Par contre, pour ceux qui sont en travail à distance ou qui sont mobilisables dans le cadre de l'astreinte, ce qu'on leur demande, c'est que l'effort de solidarité des 5 jours de repos minimum soit pris le plus tôt possible et évidemment en phase de confinement, car nous aurons besoin d'eux au moment où l'activité redémarrera.*
- A. GENEVOIS: Quels sont les critères qui ont été émis pour définir que telle personne était passée en chômage partiel et pas une autre ?
- *Le Président : Le premier est de savoir quels sont salariés qui interviennent sur des sites critiques et des activités essentielles. Ceux-ci sont maintenus dans l'emploi, que ce soit sur site, à distance, ou en réserve. Les autres basculent en activité partielle.
Nous veillons lorsqu'il faut faire un choix à maintenir en activité et par priorité ceux dont le profil de compétences leur donne le plus d'autonomie dans l'exercice de leur activité.*
- B. PRIEUR : Il y a une procédure tout à fait particulière s'il y avait des élus qui étaient concernés par l'activité partielle.
- *Le Président : Concernant les élus, enfin plus exactement les représentants du personnel, qu'ils tirent leur mandat d'un mandat électif ou désignatif, la position qui est la nôtre, c'est que nous avons besoin de maintenir le dialogue social sur le terrain. La consigne qui a été donnée a été de ne pas inclure les représentants du personnel dans les publics éligibles à l'activité partielle.*
- B. PRIEUR : Je suppose que si on tombe d'accord sur ces 5 jours ouvrés de congé, ils seront adossés, pour ceux qui sont en activité partielle, aux 7 jours qu'ils vont prendre.
- *Le Président : Absolument.*
- B. PRIEUR : Donc, ce qui ferait qu'ils ne seraient pas en indemnisation du chômage partiel avant le 18 voire le 20 avril ?
- *Le Président : Effectivement s'ils décident de prendre plus de jours de repos, ou s'ils en avaient déjà posé.*
- B. PRIEUR : On va essayer, dans la mesure du possible, d'éviter d'impacter l'année 2020-2021 et on va également demander d'avoir une disposition un peu plus cool de ce qu'on a d'habitude, c'est-à-dire les 4 semaines en période estivale à prendre pendant la période estivale et la possibilité pour ceux qu'ils le souhaitent de ne prendre que 3 semaines pendant la période estivale.
- *Le Président : Tous les ans, je produis cette note car le code du travail fait obligation à l'employeur de fixer les conditions dans lesquels les congés doivent être pris. Bien évidemment, cette note va être à mise entre parenthèses, car si le redémarrage intervient au cours du printemps, il est très probable que pendant l'été, nous allons avoir des exigences de fonctionnement qui vont probablement nous amener à limiter la capacité à prendre des jours de repos.*
- B. PRIEUR : Est-ce que vous allez, dans cette activité qui va être restreinte et entre autres sur les sites critiques, déroger aux règles qu'on a d'habitude, c'est-à-dire, la possibilité de faire 60 heures, décaler le repos dominical. Est-ce que l'entreprise a pris des dispositions qui risquent d'impacter les salariés qui vont rester en activité ?
- *Le Président : Actuellement, je n'ai pas été saisi de cette demande. J'ai cependant bien compris que cette capacité à déroger aux limites habituelles de la durée du travail avait été ouverte par la Ministre du Travail pour les activités qui nous concernent.*
- M. ZOUAOUI : Quel impact sur le fait de générer des RTT, des congés payés, sur l'intéressement et la participation pour les personnels en activité partielle ? Même si l'on sait déjà que les résultats de 2020 vont être en extrêmement impactés.
- *Le Président : La participation résulte d'une formule de calcul, liée aux performances économiques de l'entreprise, formule qui s'impose à elle. L'intéressement est le résultat d'une formule négociée dans l'entreprise. Il est évident que la crise que nous traversons, notamment si elle dure, va peser significativement sur notre trajectoire financière. Participation et intéressement s'en trouveront donc très probablement affectés et ceci indépendamment du statut du salarié, qu'il soit ou non en activité partielle.*

- M. RAPHALEN : La plupart des congés d'été, on déjà été accepté et les réservations faites. Peut-on revenir en arrière et revoir ces accords avec les managers ?
- *Le Président : La position retenue, c'est qu'on ne modifie pas les dates de congés, hormis pour ceux qui vont basculer en activité partielle, pour lesquels les périodes de repos déjà posées seront déplacées avant qu'ils ne basculent en activité partielle.*
- M. ZOUAOUI : Il y a-t-il dans la liste des personnes qui vont être en activité partielle, des salariés qui sont en télétravail ?
- *Le Président : C'est tout à fait possible, car il y a dans cette liste que je vous ai communiquée des personnels de structure. Donc, même si ce n'est pas le cas le plus fréquent, il y a aujourd'hui des salariés qui travaillent à distance et qui seront demain en activité partielle, ce sera notamment le cas pour un certain nombre de fonctions supports.*
- M. ZOUAOUI : Je pensais justement aux assistantes car il y en a sûrement un certain nombre qui vont passer en chômage partiel alors que leur travail est important et primordial, en sachant qu'avec la charge qu'elles ont, il y a toujours des tâches mises de côté par manque de temps (rapports d'activités, PAQ, QR code...).
- *Le Président : Oui, il y a des assistantes qui vont rester en télétravail car on a besoin d'elles pour assurer la continuité de certaines missions et puis il y a des assistantes qui devront basculer en activités partielles parce qu'il est évident qu'aujourd'hui, nous n'avons plus la même charge de travail que celle que nous avons avant la crise. Et si cette crise devait durer, je n'exclus pas qu'il nous faille en rediscuter parce qu'il nous faudra peut-être réajuster le volume de ressources mise en activité partielle, que ce soit à la baisse et ce serait une très bonne nouvelle, ou à la hausse si malheureusement la crise devait durer.*
- M. ZOUAOUI : Pour la réintégration de l'activité partielle, comment ça se passe notamment avec les délais de prévenance de reprise de l'activité ?
- *LE PRÉSIDENT : Il va falloir qu'on anticipe. Dans la gestion de nos relations avec nos clients, qui pour beaucoup d'ailleurs sont eux-mêmes concernés par ce dispositif d'activité partielle, il va falloir qu'on respecte les règles. Nous donnerons, le moment venu aux managers, la procédure à suivre pour permettre de sortir tout ou partie de nos collaborateurs de leur mise en activité partielle. Cette situation devra être anticipée aussi bien vis à vis du client que vis à vis de l'administration du travail. Je ne suis pas en mesure de vous communiquer aujourd'hui combien de temps il faudra, mais ce sera plusieurs jours évidemment.*
- H. PERDRIAUD : Un éclaircissement entre l'astreinte de jour et la mise à disposition en journée des techniciens. Il y a des techniciens qui me disent qu'ils seront payés en astreinte.
- J-L. ROLANT : Il y a des gens aujourd'hui qui sont au travail chez eux et sont disponibles pour intervenir si on est dans le cas d'une intervention d'urgence. On peut appeler cela astreinte de jour car ils se déplacent sur appel. Ils sont payés avec leur salaire normal. On devrait peut-être dire disponible à domicile, pour unifier le langage. Je passerai le message à Dominique pour que les managers soient informés, mais on parle bien de la même chose.

5) Consultation des membres du CSE sur le licenciement d'un salarié de plus de 55 ans

- V. AMIANT : Monsieur X a eu des problèmes de santé. A la suite de son arrêt maladie, en accord avec le médecin du travail, une reprise à mi-temps thérapeutique pendant quatre mois a été organisée. A l'issue de ce mi-temps, le médecin de travail a estimé qu'une reprise d'activité était trop difficile pour ce salarié et a conclu à une inaptitude avec impossibilité de reclassement. L'entretien préalable à un projet de licenciement a eu lieu le 17 mars. Comme le prévoit la convention collective, nous avons besoin de recueillir votre avis concernant le licenciement de ce salarié pour inaptitude, compte tenu de son état de santé qui fait obstacle à tout reclassement dans un emploi au sein de l'établissement ou du Groupe. Nous vous proposons d'émettre votre avis sous le Google Forms que je vais vous envoyer.
- M. ZOUAOUI : Pouvons-nous avoir sa date d'entrée exacte dans l'entreprise ?
- V. AMIANT: Monsieur X est arrivé en tant que stagiaire en 89. L'ancienneté est calculée par les années et mois de présence intégrés dans le logiciel de paie, seules données que nous avons pour les salariés présents depuis très longtemps.

Vote sur le licenciement d'un salarié de plus de 55 ans :

- Vote sur le licenciement d'un salarié de plus de 55 ans : 0 FAVORABLE
6 ABSTENTIONS
7 DEFAVORABLES.

6) Questions diverses :

- M. RAPHALEN : Sur le tableau des offres d'emploi, je ne vois pas l'embauche d'un technicien travaux pour le 29-56.
- V. AMIANT : Je vous réponds après vérifications.
- M. ZOUAOUI : Nous mettons en place, au niveau du CSE et pour la prestation qui arrive à échéance, l'accès aux salariés d'effectuer des virements via IBAN/RIB du CSE. Les salariés pourront virer directement le montant de leurs participations pour les chèques vacances. Faire des virements plutôt que des chèques surtout en cette période.

La séance est levée à 11 h 40.

PROCHAINES RÉUNIONS

Le 30 AVRIL 2020
Le 29 MAI 2020
Le 26 JUIN 2020
Le 16 JUILLET 2020
Le 4 SEPTEMBRE 2020
Le 30 SEPTEMBRE 2020
Le 22 OCTOBRE 2020

PJ : Présentation de J-L. ROLANT

Principes de fonctionnement

- **Bonjour, compte tenu du nombre de participants, quelques règles de fonctionnement à respecter pendant la présentation:**
 - Coupez vos micros et vos caméras
 - Posez vos questions via le chat
- **Avec nos remerciements**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

AMBITION
ZER ACCIDENT

НЕТ
НЕСЧАСТНЫМ СЛУЧАЯМ

GOAL
ZER HARM

JEDEN CEL
ZER WYPADKÓW

GOAL
ZER HARM

Information CSE du 27/3/2020
STRICTEMENT CONFIDENTIEL
A VOTRE STRICTE ATTENTION

COVID 19

Sommaire

- **Contexte**
 - Epidémie COVID 19
 - Plan d'actions Dalkia Centre Ouest
- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**
- **Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)**
- **Actions à mener Management toutes filières**
- **Actions à mener Opérations**
- **Actions à mener Relations Clients**
- **Etat des lieux**
- **Vos contacts:**
 - **DO: D.Freulon**
 - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
 - **JL Rolant – N.Monier + QSE**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Sommaire

- **Contexte**

- Epidémie COVID 19
- Cellule de crise EDF

- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**

- Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)
- Actions à mener Management toutes filières
- Actions à mener Opérations
- Actions à mener Relations Clients
- Etat des lieux

- **Vos contacts:**

- DO: D.Freulon
- DRH: (P.Gorce) / V.Amiant
- JL Rolant – N.Monier + QSE



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Actions d'information générale Centre Ouest

- CODIR: point hebdo puis quotidien (depuis le 13/3/2020) via hangout
- N-1 du CODIR
 - Hangout 1 : 4 et 5/3/2020
 - Hangout 2 : 17 et 18/3/2020
 - Diffusion Plan d'actions à chaque mise à jour (v6 au 13/3/2020)
 - Point quotidien par filières depuis le 13/3/2020
- Services/Secteurs: voir détail p. suivante
 - Causeries sécurité (managers) S10 et 11: >90% recensés
- Ensemble des salariés:
 - Messages B.Moras via Communication Centre Ouest les 3, 10, 13/3 et 25/3
 - Messages S Jehanno les 13, 15, 18, 24/3 (vidéo)
 - Documentation sur D&You (rubrique spécifique)
- IRP:
 - Plan d'actions présenté le 17/3/2020 à la CSST
 - CSE spécial le 27/3/2020



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Sommaire

- **Contexte**
 - Epidémie COVID 19
 - Cellule de crise EDF
- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**
- **Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)**
- **Actions à mener Management toutes filières**
- **Actions à mener Opérations**
- **Actions à mener Relations Clients**
- **Etat des lieux**
- **Vos contacts:**
 - **DO: D.Freulon**
 - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
 - **JL Rolant – N.Monier + QSE**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

COVID-19

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Organisation des activités en stade 3



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



COVID-19

STADES EPIDEMIOLOGIQUES COVID 19

La réponse gouvernementale est graduée et structurée selon les 3 différents stades d'évolution de l'épidémie :

STADE 1	LE VIRUS EST DETECTE DANS LE PAYS MAIS N'EST PAS EN CIRCULATION GENERALE TOUT EST MIS EN ŒUVRE POUR FREINER L'INTRODUCTION DE VIRUS SUR LE TERRITOIRE
STADE 2	PROPOGATION DU VIRUS – PLUSIEURS FOYERS DE CONTAMINATION EN PLUSIEURS POINTS DU TERRITOIRE NATIONAL GRAPPES DE CAS / CLUSTERS – TOUT EST MIS EN ŒUVRE POUR LES ISOLER ET POUR EVITER / RETARDER LA PROPAGATION / STRATEGIE D'ENDIGUEMENT
STADE 3	EPIDEMIE – LE VIRUS CIRCULE LARGEMENT DANS LA POPULATION – PHASE DE 8 A 12 SEMAINES FONCTIONNEMENT DEGRADE / ABSENTEISME / PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES / PRISE EN CHARGE DES PATIENTS SANS GRAVITE EN AMBULATOIRE

A ce jour, nous sommes au stade 3.

Les dispositions que nous serons conduits à prendre dans le cadre de notre PCA (soit de notre propre initiative, soit sur demande de EDF) doivent être proportionnées (pour tenir dans la durée 8 à 12 semaines) et graduées selon les stades épidémiologiques.



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 appel gratuit
En cas de fièvre, toux, difficulté à respirer,
au retour de Chine, Corée ou le 15

COVID-19

ORGANISATION ACTIVITES (PCA) SI STADE 3

STADE 3



INTENSITE 1

S'agissant du passage en stade 3 (durée de 8 à 12 semaines), les dispositions prévues dans le cadre du PCA Dalkia seront déclenchées selon le niveau d'intensité de l'épidémie

STADE 3 AVEC IMPACT FAIBLE:

nombre de cas reste modéré et/ou ne remet pas en cause le fonctionnement des infrastructures vitales (réseau de transport, communication, établissements scolaires) et la vie en société

INTENSITE 2

STADE 3 AVEC IMPACT MOYEN:

nombre de cas important et/ou perturbation du fonctionnement des infrastructures vitales (réseau de transport, communication, établissements scolaires) et/ou de la vie en société

INTENSITE 3

STADE 3 AVEC IMPACT FORT:

nombre de cas élevé et/ou remet en cause le fonctionnement des infrastructures vitales (réseau de transport, communication, établissements scolaires) et/ou de la vie en société



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Coronavirus 2019 nCoV

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 appel gratuit

En cas de fièvre, toux, difficulté à respirer,
au retour de Chine, Corée ou le TS

COVID-19

ORGANISATION ACTIVITES (PCA) SI STADE 3

S'agissant du passage en stade 3 (durée de 8 à 12 semaines), les dispositions prévues dans le cadre du PCA Dalkia seront déclenchées proportionnellement selon le niveau d'intensité de l'épidémie

	STADE 3 INTENSITE 1	STADE 3 INTENSITE 2	STADE 3 INTENSITE 3
Dispositions générales	<p>Restriction des déplacements nationaux Recours à visio et conf call Annulation de tous les événements réunissant des effectifs importants >50p (réunions, séminaires,...) Interdiction des réunions physiques réunissant l'intégralité d'un secteur – d'une équipe opérationnelle (privilégier des réunions partielle) L'intégralité des salariés dotés en PC portable et moyens de communication devront le conserver avec eux en permanence</p>	<p>Partage systématique des informations sur dossiers sensibles (back-up) Interdiction des déplacements inter-régionaux sauf dérogation DTO Dalkia Interdiction des déplacements internationaux sauf dérogation PDG Suppression des événementiels internes / externes (salons,...) Attribution de PC portable aux salariés-clés non équipés</p>	<p>Suppression de toutes les réunions physiques</p>
Description des activités fonctionnelles / supports maintenues	<p>Maintien de l'intégralité des missions des fonctions support Maintien de l'intégralité des effectifs des fonctions support sur site La DRH est mobilisée pour assurer le suivi des cas individuels (salariés ou proches malades) en lien avec le management. Des solutions de télétravail seront mises en place au cas par cas selon les situations individuelles. Si cas avéré touchant des salariés, des mesures d'isolement de l'équipe (mise en place de solutions de télétravail) et d'endiguement (hygiène, nettoyage, désinfection) sur le site de travail concerné seront mises en place.</p>	<p>Maintien de l'intégralité des missions des fonctions support Des solutions de télétravail seront généralisées pour l'intégralité des services et activités support pouvant être réalisés à distance Les activités et missions support ne pouvant être réalisées à distance seront maintenues sur site La DRH est mobilisée pour assurer le suivi des cas individuels (salariés ou proches malades) en lien avec le management</p>	<p>Maintien des activités et fonctions supports jugées essentielles et nécessaires au maintien des activités opérationnelles via solutions de télétravail Mobilisation d'une cellule commerciale dédiée aux relations clients Permanence de management (cellule de crise, coordination filiales et international) Permanence DSIN (maintien en conditions opérationnelles des SI et applicatifs) Permanence DRH (Suivi d'absentéisme, redéploiement des effectifs, pilotage des situations individuelles, relations sociales) Permanence de la Direction Communication Permanence Finance (trésorerie, paiements fournisseurs, facturation clients, recouvrement,...) Permanence / Support opérations (achats / logistique – marché énergie / pilotage ...) Permanence juridique</p>



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

En cas de fièvre, toux, difficulté à respirer, au retour de Chine, contactez le TS

COVID-19

ORGANISATION ACTIVITES (PCA) SI STADE 3

STADE 3

S'agissant du passage en stade 3 (durée de 8 à 12 semaines), les dispositions prévues dans le cadre du PCA Dalkia seront déclenchées selon le niveau d'intensité de l'épidémie

	STADE 3 INTENSITE 1	STADE 3 INTENSITE 2	STADE 3 INTENSITE 3
Description des activités exploitation maintenues	<p>Maintien de l'intégralité des prestations contractuelles (hors zones éventuellement concernées par des arrêtés ou dispositions étatiques où seules les activités de mises en sécurité des personnes seront maintenues)</p> <p>La DRH est mobilisée pour assurer le suivi des cas individuels (salariés ou proches malades) en lien avec le management</p> <p>Le management opérationnel suit au quotidien l'absence des équipes opérationnelles et peut être conduit selon les taux de présence :</p> <ul style="list-style-type: none">A prioriser les missions et activités en lien avec le clientA redéployer des effectifs issus d'autres secteurs / sitesPréparer la révision des organisations / régime de travail	<p>Priorisation des prestations contractuelles en lien avec le client (hors zones éventuellement concernées par des arrêtés ou dispositions étatiques où seules les activités de mises en sécurité des personnes seront maintenues)</p> <p>En fonction de s absences des équipes opérationnelles, le management pourra être conduit selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none">A stopper les activités de maintenance préventiveA stopper les travaux non urgents sur siteA prioriser les missions et activités en lien avec le clientA redéployer des effectifs issus d'autres secteurs / sitesPréparer la révision des organisations / régime de travail <p>En cas de difficultés de transport, des solutions alternatives pourront être proposées, au cas par cas, aux équipes opérationnelles affectées à des sites postés (sites fixes)</p> <p>La DRH est mobilisée pour assurer le suivi des cas individuels (salariés ou proches malades) en lien avec le management</p>	<p>Maintien uniquement des activités essentielles sur les sites critiques (cf description activités essentielles et sites critiques ci après)</p> <p>Fonctionnement en astreinte seule pour les sites non critiques en vue d'assurer la mise en sécurité des personnes et des biens</p>



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 appel gratuit

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour de Chine, Coréou ou le IS

STADE 3

Des dispositions sectorielles pourront également être prises. Ces dispositions seront soit liées à des décisions gouvernementales (fermeture magasin, ERP,...) soit liées à des décisions prises au niveau groupe Dalkia

Réseaux de chaleur	Tertiaires et Etablissement Recevant du public	Industrie	Collectivités et Habitats	Etablissements de Santé
<p>Pour le stade 3 intensité 1, 2 et 3:</p> <p>Maintien des effectifs minimaux indispensables au maintien en conditions opérationnelles des réseaux de chaleur quel que soit l'intensité du stade 3</p> <p>Au cas par cas, selon l'intensité épidémique et l'absentéisme des équipes, priorisation des activités, report des préventives, travaux, et arrêts techniques.</p>	<p>Pour le stade 3 Intensité 2 et 3 :</p> <p><u>1/ Clients tertiaires critiques :</u></p> <p>En zone dite sans risque de contagion / contact direct avec des personnes susceptibles d'être contagieuses (locaux techniques, chaufferie) : les interventions correctives se dérouleront de manière nominales et conformément au contrat. Les interventions préventives et travaux sont suspendus.</p> <p>En zone à risque de contagion (contact avec le public / zone à forte densité de fréquentation) exposant à des personnes susceptibles d'être contagieuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les tâches et interventions planifiées et correctives ne revêtant pas un caractère d'urgence lié à des mises en sécurité des personnes et des biens seront reportées. ○ Pour les interventions de mises en sécurité des personnes et des biens, respect des distances sociales <p><u>2/ Clients non critiques :</u></p> <p>Cas de force majeure nous obligeant à limiter, durant cette période de restrictions, nos interventions à celles nécessaires à la sécurité des personnes, et sous réserve de précautions particulières à prendre dans ce cadre.</p>	<p>Pour le stade 3 Intensité 2 et 3 :</p> <p><u>1/ Clients critiques :</u></p> <p>En zone dite sans risque de contagion / contact direct avec des personnes susceptibles d'être contagieuses (locaux techniques, chaufferie) les interventions préventives et correctives se dérouleront de manière nominales et conformément au contrat.</p> <p>En zone à risque de contagion (contact avec le public : définition conjointes des dispositions à prendre.</p> <p><u>2/ Clients non critiques :</u></p> <p>Cas de force majeure nous obligeant à limiter, durant cette période de restrictions, nos interventions à celles nécessaires à la sécurité des personnes, et sous réserve de précautions particulières à prendre dans ce cadre.</p>	<p>Pour le stade 3 Intensité 2 et 3 :</p> <p>En zone dite sans risque de contagion / contact direct avec des personnes susceptibles d'être contagieuses (locaux techniques, chaufferie) : les interventions préventives et correctives se dérouleront de manière nominales et conformément au contrat.</p> <p><u>En zone à risque de contagion (chez les propriétaires ou locataires) exposant à des personnes susceptibles d'être contagieuses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les tâches et interventions planifiées et correctives ne revêtant pas un caractère d'urgence lié à des mise en sécurité des personnes et des biens seront reportées. ○ Pour les interventions de mise en sécurité des personnes et des biens dans les parties privatives, respect des distances sociales 	<p>Pour le stade 3 Intensité 2 et 3 :</p> <p><u>1/ Clients critiques</u></p> <p>Locaux techniques, chaufferie: les interventions correctives se dérouleront de manière nominales et conformément au contrat. Les interventions préventives et travaux sont suspendus.</p> <p><u>En zone à risque de contagion (services accueillant des patients CoVID 19):</u></p> <p>Interventions limitées au strict nécessité de maintien du process et en respect du protocole d'intervention défini conjointement par le client et Dalkia.</p> <p><u>Clients non critiques :</u> Cas de force majeure nous obligeant à limiter, durant cette période de restrictions, nos interventions à celles nécessaires à la sécurité des personnes, et sous réserve de précautions particulières à prendre dans ce cadre.</p>

IDENTIFICATION DES SITES CRITIQUES

STADE 3

SITES CRITIQUES

Sont considérés comme sites critiques, **devant faire l'objet d'une continuité de service même en stade 3** (intensité maximale), les sites relevant des activités suivantes:

- Réseaux de chaleur et de froid
- Etablissements de santé et de soins (Hôpitaux, cliniques, EHPAD, maisons médicalisées)
- Sites industriels Opérateur d'Importance Vitale *(sur la base des secteurs importance vitale)*
- Sites tertiaire d'Opérateur d'Importance Vitale
dont Administrations, préfecture, mairie, centre pénitentiaire, centres de secours, autres sur demande justifiée du Client
- Télécom / Datacenters
- Réseaux Bancaires
- Grandes et moyennes surfaces alimentaires
- Sites de répartition de médicaments
- Incinérateurs
- Aéroports



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Coronavirus 2019-nCoV
Vous avez des questions sur le coronavirus ?
Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 (appel gratuit)
En cas de fièvre, toux, difficulté à respirer,
au retour de Chine, Coréa ou le TS

IDENTIFICATION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES ESSENTIELLES

STADE 3

ACTIVITES
ESSENTIELLES

Sont considérés comme activités opérationnelles essentielles à la continuité de service des sites critiques, les prestations suivantes (selon périmètre contractuel) :

- Secours électrique et activités nécessaires au bon fonctionnement des groupes électrogènes et onduleurs
- Distribution électrique (poste HTA, TGBT, réseau, armoire électrique, ...)
- Chauffage / climatisation (si process)
- Distribution d'eau froide / chaude sanitaire
- Traitement, distribution et conditionnement d'air (CTA, Gaine, filtre, registre)
- Eclairage
- Fluides médicaux (Etablissements de Santé)
- Appel malade (Etablissements de Santé)
- Sécurité incendie (détection, protection, extinction et désenfumage)
- Contrôles d'accès et vidéo surveillance
- GTB / GTC
- Utilités industrielles (air comprimé, vapeur, fluides process)



QUAND ON REPREND LA SECURITE PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Coronavirus 2019 nCoV

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 appel gratuit

En cas de fièvre, toux, difficulté à respirer, au retour de Chine, contactez le 15

COVID-19

IDENTIFICATION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES ESSENTIELLES

	Types de sites	Réseaux de chaleur	Tertiaire et établissements recevant du public		Industrie			Santé		Collectivité / Habitat
		Sites critiques	Sites critiques	Sites non critiques	Sites critiques	Sites non critiques	Cogénérations (jusqu'au 01/04)	Sites critiques	Sites non critiques	Sites non critiques
Conduite :		Assuré	Activités essentielles assurées sur les équipements nécessaires à la continuité du site (TGBT, ...)	Suspendue	Activités essentielles assurées sur les équipements nécessaires à la production du site (vapeur, eau surchauffée, TAR Froid...)	Suspendue	Suspendue	Activités essentielles nécessaires à la continuité du site (traitement d'eau, vapeur, froid...)	Suspendu hors éventuel relevé de stock et prestation ECS (légio et chloration)	Suspendu hors éventuel relevé de stock et prestation ECS (légio et chloration)
Maintenance préventive :		Assurée sur les équipements nécessaires à la production / distribution	Assurée pour la continuité des prestations essentielles telles que ECS (légio et chloration) et bassins piscines	Suspendue	Assurée pour la continuité des équipements nécessaires à la production	Suspendue	Suspendue	Assurée pour la continuité des équipements nécessaires à la continuité des soins		
Dépannage et Correctif (y compris astreinte) :		Assuré	Assuré	Assuré seulement pour mise en sécurité des biens et des personnes	Assuré	Assuré seulement pour mise en sécurité des biens et des personnes	Assuré seulement pour mise en sécurité des biens et des personnes	Assuré	Assuré seulement pour mise en sécurité des biens et des personnes	Assuré seulement pour mise en sécurité des biens et des personnes

Mise en sécurité des biens et des personnes : seront considérées comme tel les pannes générales (y compris chauffage eau chaude et VMC), incendie, inondation et la remise en route d'une installation de production.

Bassins piscines: si installations non vidangées, 2 passages hebdomadaires

Sommaire

- **Contexte**
 - Epidémie COVID 19
 - Cellule de crise EDF
- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**
- **Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)**
- **Actions à mener Management toutes filières**
- **Actions à mener Opérations**
- **Actions à mener Relations Clients**
- **Etat des lieux**
- **Vos contacts:**
 - **DO: D.Freulon**
 - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
 - **JL Rolant – N.Monier + QSE**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Actions à mener Management toutes filières 1/3

- Identification des personnes à risque et mise en quarantaine (si possible télétravail)
 - Permanent
 - Pilotage DRH et N-1 CODIR sur leurs périmètres
- Recensement des cas avérés ou suspectés
 - Permanent
 - Pilotage DO et recensement N-1 CODIR sur leurs périmètres
 - Support fichier Drive Siège (DO)
 - Cas avéré de Covid 19 survenu sur un site dont Dalkia à la charge / exploitation en complétant les infos du site (et les actions conduites localement :com aux équipes, suspension des activités, test des équipes, mise en isolement....). Concerne les malades accueillis dans les établissements de santé dont nous sommes prestataires.
 - Cas avéré ou suspect de Covid 19 touchant un de nos salariés (et les actions conduites localement :com aux équipes, suspension des activités, test des équipes, mise en isolement....): [4 cas suspects recensés au 25/3/2020]
 - Cas avéré de Covid 19 touchant un de nos prestataire / sous traitant (et les actions conduites localement :com aux équipes, suspension des activités, test des équipes, mise en isolement....)
- Voir les fiches réflexe



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Actions à mener Management toutes filières 2/3

- Organisation causeries sécurité interfilières + diffusion et affichage consignes:
 - Délai 06/03/2020 – **Avancement 78%**
 - Pilotage N-1 CODIR sur leurs périmètres
 - Ressources: animation QSE, documents causeries Siège (attention: supports spécifiques pour équipes santé)

- Recensement des effectifs minimum par entité
 - **Délai: 10/03/2020**
 - Pilotage DRH et recensement N-1 CODIR sur leurs périmètres
 - Recensement niveau secteur pour les opérations
 - Recensement niveau service pour les autres filières
 - Support fichier Siège (DTR)



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Actions à mener Management toutes filières 3/3

- Identification des gardes d'enfant obligatoires S12
 - Délai 13/3/2020
 - Pilotage N-1 CODIR sur leurs périmètres, centralisation RH
 - Ressources: fichier recensement salariés ayant des enfants < 16 ans + attestation de garde d'enfant à retourner à la RH: saniya.oussad@dalkia.fr et valerie.amiant@dalkia.fr
Message général à l'attention de tous les salariés concernant le cluster Morbihan envoyé le 13/3 (C.Ripault)
- Généralisation télétravail pour fonctions support
 - Délai 17/3/2020
 - Pilotage N-1 CODIR sur leurs périmètres, centralisation RH
 - Ressources: moyens informatiques existants + clés WiFi et clés 4G selon besoins

COVID-19 QUE FAIRE SI UN DE MES SALARIÉS M'INFORME QU'IL A UN PROBLÈME DE GARDE D'ENFANT ?

Dispositions à prendre par le management local

1. Si le poste de travail et l'activité le permettent, l'instauration d'un travail à distance est la solution à privilégier. Dans ce cas, vous devez vous accorder sur les modalités d'organisation du travail avec votre salarié. Aucun avenant n'est nécessaire pour mettre en place un travail à distance, mais nous vous demandons de formuler les modalités via un échange formel par mail (durée envisagée, adaptation éventuelle,...).

Attention: La durée de fermeture des établissements scolaires étant prévue pour plusieurs semaines, si plusieurs personnes de votre équipe sont concernées par ce besoin de garde d'enfant, nous vous engageons à envisager dès à présent la mise en place d'un travail à distance alternatif au sein de l'équipe en prévoyant des rotations au sein de votre équipe. Cela permettra notamment d'être en mesure d'assurer une présence physique minimum tout au long de la durée de fermeture des établissements scolaires.

2. Si le poste de travail et l'activité ne permettent pas un travail à distance, dans ce cas le salarié pourra être placé en arrêt de travail et indemnié. Il conviendra dans ce cadre:
 - de demander (annexes) des bénéfices desur l'Épidémie et celui de l'adresseur ou un changement

3. Votre salarié n'a pas de Famille, ou casus habituel, c

Attestation de garde d'enfant à domicile

Je, soussigné _____, atteste que mon enfant _____ âgé de _____ ans est scolarisé au sein de l'établissement _____ de la commune _____ fermé pour la période du _____ au _____ dans le cadre de la gestion de l'épidémie de coronavirus.

J'atteste être le seul parent à demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour pouvoir garder mon enfant à domicile.

Fait à _____ le _____

Signature _____



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Sommaire

- **Contexte**
 - Epidémie COVID 19
 - Cellule de crise EDF
- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**
- **Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)**
- **Actions à mener Management toutes filières**
- **Actions à mener Opérations**
- **Actions à mener Relations Clients**
- **Etat des lieux**
- **Vos contacts:**
 - **DO: D.Freulon**
 - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
 - **JL Rolant – N.Monier + QSE**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Actions à mener Opérations 1/3

- Identification sites Santé « niveau 1 » avec activités Dalkia
 - Fait: CHU Angers, CHU Rennes, CHR Orléans, CHU Brest (ECB, DASRI)
- Recensement des sites et activités sensibles et des personnels concernés: Santé, réseaux (yc CRE), sites spécifiques (ESID, UVED, sites industriel Opérateur d'importance vitale, Sites tertiaire d'Opérateur d'importance vitale, datacenters)
 - Délai: 6/3/2020
 - Pilotage DO + complément RCOs (nom des techniciens)
 - Base : fichier personnel partagé Drive à créer (base RH) et liste contrats Santé (base C360)
 - Suivi fichier Siège (DO)
 - Vérifier présence points d'eau avec distributeurs de savons désinfectants et/ou solutions hydroalcooliques



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Actions à mener Opérations 2/3

- Identification besoins EPI et logistique
 - Fait (masques FFP2)
 - Mise à disposition stock FFP2 partagé entre Tours et Nantes sous contrôle P.Beugné (NM)
 - Mise à disposition gel hydroalcoolique pour techniciens diffus (commande siège en cours): 31/03
 - Logistique renouvellement en cours
 - Pilotage N.Monier + QSE

COVID – 19

**FICHE REFLEXE
MESURES DE PREVENTION & PROTECTION**

MESURES DE PREVENTION A APPLIQUER AU QUOTIDIEN

Pour se protéger et protéger les autres, adoptons des gestes simples

MAINTIEN SYSTEMATIQUE D'UNE DISTANCE SOCIALE > 1m

Ne pas se serrer la main

Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

MESURES DE PROTECTION A APPLIQUER SELON LA SITUATION

En complément des gestes barrières essentiels d'autres mesures peuvent s'avérer nécessaires avec en outre le port d'un équipement de protection respiratoire.

QUELS TYPES DE MASQUES ET COMMENT LES PORTER

MASQUES FFP2 – FFP3

sont destinés aux à se protéger soi-même d'une éventuelle contamination par un tiers. Dans le cadre de nos interventions* sur des établissements de soins et en complément des autres EPI nécessaires, vous pouvez être amenés à en utiliser (port selon protocoles clients définis ou à défaut respect de la fiche réflexe Dalkia).

Si vous devez effectuer des interventions* sur des sites clients (hors activités de soins) vous pouvez également être amenés à en utiliser dans le cas où les gestes barrières ne pourraient pas s'appliquer (proximité client).

MASQUES CHIRURGICAUX

sont destinés à des personnes malades. L'objectif étant de protéger les autres de ses symptômes. Ils sont également portés par du personnel soignant pour prévenir la contamination du patient et de son environnement. Dans le cadre de nos interventions* sur des établissements de soins et en complément des autres EPI nécessaires, vous pouvez être amenés à en utiliser (port selon protocoles clients définis ou à défaut respect de la fiche réflexe Dalkia).

* On entend par intervention : des opérations spécifiques, ponctuelles et jugées comme essentielles. En cas de doute vous devrez vous rapprocher de votre hiérarchie et QSE.

REFERENCE : NM - 03/20
CONTACT : nicolas.monier@dalkia.fr

QUAND ON REMET LA SECURITE A PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Actions à mener Opérations 3/3

- Préparation PCA « sites » pour sites critiques
 - Délai: 18/3/2020
 - Pilotage QSE
 - Base : liste sites « critiques », priorité sites en 3*8



- Diffuser consignes Dalkia pour interventions en EHPAD (causeries téléphoniques pour techniciens concernés)
 - Délai: 16/3/2020
 - Pilotage RCOs
 - Base: fiche réflexe « EHPAD » et courrier en PJ



Sommaire

- **Contexte**
 - Epidémie COVID 19
 - Cellule de crise EDF
- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**
- **Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)**
- **Actions à mener Management toutes filières**
- **Actions à mener Opérations**
- **Actions à mener Relations Clients**
- **Etat des lieux**
- **Vos contacts:**
 - **DO: D.Freulon**
 - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
 - **JL Rolant – N.Monier + QSE**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Actions à mener Relations Clients 1/2

- Recensement des demandes clients (PCA)
 - Permanent
 - Pilotage DO et recensement N-1 CODIR sur leurs périmètres (faire suivre les demandes au DO)
 - Support: fichier Drive Siège (DO)
- Demande d'information aux Etablissements de santé
 - Délai 06/03/2020
 - Pilotage DC, info DO/RCO
 - Ressources: courrier type Siège et base de données contrats « Santé » (extraction C360)
 - Diffusion des réponses à nos courriers: RCO + REX + QSE concernés + D.Freulon + JL Rolant + N.Monier
- Envoi courrier « force majeure » aux clients des zones à restriction de circulation
 - CO ~~non~~ concerné **au 10/3: 16 sites sur le Morbihan (+2)**
 - Pilotage Cellule de crise + DO/DC
 - Ressources: courrier type Siège

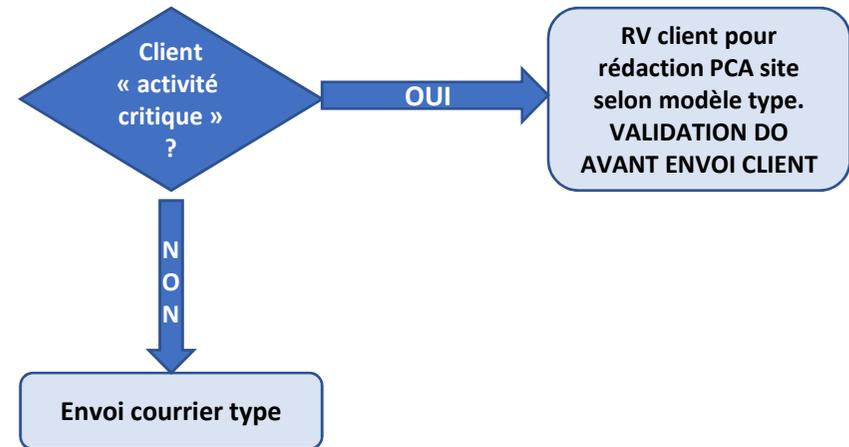


QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Actions à mener Relations Clients 2/2

- Réponse aux demandes de PCA reçues
 - Permanent (selon demandes client)
 - Pilotage DO / DC
 - Ressources: courrier type ou support PCA particulier selon logigramme



Via France
 ur Europe
 Place des Corolles
 92019 PARIS LA DEFENSE CEDEX
 FRANCE
 130.00.00.00.00

La Défense, le 3 Mars 2020
 XXXX
 A l'attention de Monsieur RRRR
 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
 BP 38
 59 875 Saint-André Cedex

Nos ref. : HS / Coronavirus 03/03/2020
 Objet : Organisation de Dalkia face au risque Coronavirus

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité et face au nouveau risque sanitaire lié au coronavirus, les équipes Dalkia sont pleinement mobilisées pour mettre en œuvre les dispositions nécessaires au maintien de nos activités tout en préservant la santé et de la sécurité de nos salariés. Afin de garantir la continuité de service de vos installations et la préservation de l'état de santé de vos clients / collaborateurs / occupants / résidents, les actions suivantes ont d'ores et déjà été engagées :

- Activation d'une cellule de crise Coronavirus en charge de la coordination nationale. Cette cellule travaille en lien avec les régions et centres opérationnels de Dalkia à l'actualisation en temps réel de notre réponse face au développement de l'épidémie, à l'identification des sites clients critiques associés aux effectifs minimum nécessaires pour garantir la continuité de service.
- Définition de procédures d'intervention à appliquer en cas de cas avéré de Coronavirus sur un site client ou un site Dalkia
- Approvisionnement en masques, gants, gel hydro-alcoolique ou tout autre dispositif de protection requis spécifiquement.

Par ailleurs, afin de limiter la propagation du virus et de limiter l'impact de ce dernier sur l'absentéisme de nos équipes opérationnelles, les actions suivantes ont été engagées :

- Des actions de sensibilisation sur le mode de propagation du virus et les règles d'hygiène et bons gestes ont été initiées auprès de l'ensemble de nos salariés (des supports de causeries dédiés au sujet et des affiches ont été déployés sur l'ensemble des sites)
- Des mesures de limitation des déplacements nationaux et internationaux ont été prises, de même que des mesures de restriction des réunions physiques rassemblant l'ensemble des collaborateurs d'un même service
- Des mesures d'isolement pendant 14 J sont systématiquement appliquées pour tous nos salariés rentrant de zones à risque (ou dont les proches restent de zones à risque) ainsi que pour nos salariés habitant dans une zone actuellement touchée par un foyer épidémique (cluser) faisant l'objet d'un arrêté administratif. Cette disposition fait l'objet d'un suivi national journalier.

Soyez convaincu que nos équipes sont pleinement mobilisées et mettent tout en œuvre pour vous assister au quotidien.

Fxxx XXX
 Directeur Centre Opérationnel



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Sommaire

- **Contexte**
 - Epidémie COVID 19
 - Cellule de crise EDF
- **Actions d'information générale Centre Ouest / Organisation cascade managériale**
- **Logique d'organisation de Dalkia: le PCA (plan de continuation d'activités)**
- **Actions à mener Management toutes filières**
- **Actions à mener Opérations**
- **Actions à mener Relations Clients**
- **Etat des lieux**
- **Vos contacts:**
 - **DO: D.Freulon**
 - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
 - **JL Rolant – N.Monier + QSE**



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Etat des lieux Situations particulières (26/3/2020 au soir)

- Cas avérés personnel Dalkia: 0
- Cas suspectés personnel Dalkia: 7
 - 4 en Pays de Loire (1 en 49/85, 3 en 44)
 - 3 en Centre Val de Loire (1 en 28/45, 2 en 37/41)
 - 0 en Bretagne
- Cas avérés/suspectés sites clients: 5 (hors CHU)



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Etat des lieux Situations particulières (25/3/2020)

- Aménagements d'organisation du travail:

- Réseaux et CRE

Réseau NADIC: travail en 2 équipes

RCU Joué les Tours et SCBC/Sanitas: modification lieux d'embauche

Réseau SOCOS Orléans; inchangé

Réseau SOFLEC Fleury Les Aubrais; inchangé

CRE Orléans (réseau SOCOS); réception biomasse en journée, réduction maintenance et orga 3*8

Réseau Syner'Gie Le Mans; inchangé

CRE Rennes (réseau Enersud) ;réception biomasse en journée, réduction maintenance et orga 3*8

CRE Tours (réseau SCBC: réception biomasse en journée, réduction maintenance et orga 3*8

CRE Angers (réseaux Roseraie et Orgemont):réception biomasse en journée, réduction maintenance et orga 3*8

- INDUSTRIE

FOUGERES SAFRAN: modification horaires

RENNES ST MICRO ELECTRONICS: modification horaires

PF HERBIGNAC (44) - B.E.H. HCl: travail en 2 équipes

PF LA CHEVROLIERE (44) - ARMOR (USINE): travail en 2 équipes

PF DREUX (28) – IPSEN: inchangé (travail en équipes)

PF GIEN (45) - PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION: travail en 2 équipes



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Etat des lieux Situations particulières (25/3/2020)

- Aménagements d'organisation du travail:

- ETABLISSEMENTS DE SANTE
 - CH Chartres; inchangé
 - CHR Orléans; inchangé
 - CH Le Mans; inchangé
 - CHR Rennes; inchangé
 - CHU Angers: aménagement horaire (2 équipes)
 - CH Sables d'Olonne; inchangé

- AUTRES

Base de l'île Longue; inchangé
Boucles électriques ESID Brest: 1 seule équipe maintenance, réserve 3*8



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Etat des lieux Effectifs minimum (23/3/2020)

- 3 familles de personnels
 - Management/Administration/Support
 - Sites critiques
 - Sites diffus (SIU) = Autres

Domaine d'activité	Management, administration, support
Étiquettes de lignes	Nombre de Matricule
DLA 44	11
DTJ 37 41	13
DVA 28 45	14
DZIPV 53 73	9
DZISZ 22 35	7
DZIVK 49 85	13
DZIVS 29 56	7
DZIWI 18 36	6
Permanence RH	8
CODIR	10
Permanence DTGP	7
Permanence Commerce	8
Permanence Finance	5
Compta/Facturation	13
Permanence Transformation	5
Permanence QSE	6
Permanence Achats	2
Permanence Climatélec	10
Permanence DO	4
Total général	158

Activités opérationnelles (Autres = SIU)	
Étiquettes de lignes	Nombre de Matricule
DLA 44	49
Autres	33
Industrie	3
Réseau	6
Santé	7
DTJ 37 41	42
Autres	29
Réseau	12
Santé	1
DVA 28 45	78
Autres	47
Industrie	5
Réseau	15
Santé	11
DZIPV 53 73	40
Autres	28
Réseau	5
Santé	7
DZISZ 22 35	38
Autres	29
Industrie	1
Santé	8
DZIVK 49 85	43
Autres	28
Santé	15
DZIVS 29 56	35
Autres	31
Industrie	4
DZIWI 18 36	12
Autres	7
Santé	5
DZJHZ ESID	22
Autres	7
Industrie	15
DZJTE CRE	37
Réseau	37
Total général	432



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Etat des lieux Sites critiques (25/3/2020)

- Par activité
- Par Centres

Étiquettes de lignes	Code Di	Nombre de salariés concernés (ETP)	Somme de Nb de salariés concernés (ETP)
DLA	20	45	
DNF	4	40	
DTJ	25	42	
DVA	30	73	
DZIPV	20	30	
DZISZ	23	29	
DZIVK	26	38	
DZIVS	21	21	
DZIWI	14	12	
DZJHZ	1	23	
DZJTE	4	43	
Total général	188	397	

Étiquettes de lignes	Code Di	Nombre de salariés concernés (ETP)	Somme de Nb de salariés concernés (ETP)
Collectivités & habitat		2	1
GMS / alimentaire		2	1
Industrie		54	84
Aéroports		1	1
Sites industriels critiques		44	70
Telecom/ data center		9	13
Réseau		36	164
Réseaux de chaleur		33	126
Usine d'incinération, assainissement, eau potable		3	38
Santé		86	111
Autres établissements de soins (CHS, IME, psychiatrie)		11	8
Cliniques		11	14
EHPAD et maison de retraites		30	8
Hôpitaux		34	82
Tertiaire		10	37
Banques		2	3
GMS / alimentaire		1	1
Police, gendarmerie, défense		7	33
Total général		188	397



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Etat des lieux suivi des effectifs (26/3/2020 matin)

REGION CENTRE OUEST

26-mars-20

	Effectif DALKIA	% de l'effectif DALKIA
Effectif total	894	100,0%
Effectif au travail ou réputé comme tel	643	71,9%
Effectif présent au poste	287	32,1%
Travail à distance	247	27,6%
Congés	30	3,4%
Reprise de travail	28	3,1%
Garde d'enfant avec travail à distance	33	3,7%
Autres	18	2,0%
Effectif en arrêt maladie ou réputé comme tel	82	9,2%
A l'isolement pour raison médicale ou contamination potentielle	4	0,4%
Arrêt maladie	54	6,0%
Garde d'enfant sans travail à distance	24	2,7%
Effectif en arrêt total ou partiel d'activité	169	18,9%
Ressources disponibles - fermeture partielle site client	11	1,2%
Ressources disponibles - fermeture totale site client	4	0,4%
Ressources disponibles - maintien à domicile	154	17,2%



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Sommaire

- Questions?



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.



Sommaire

- Merci de votre attention



QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

